



Eclaircissage des fruits: Période floraison

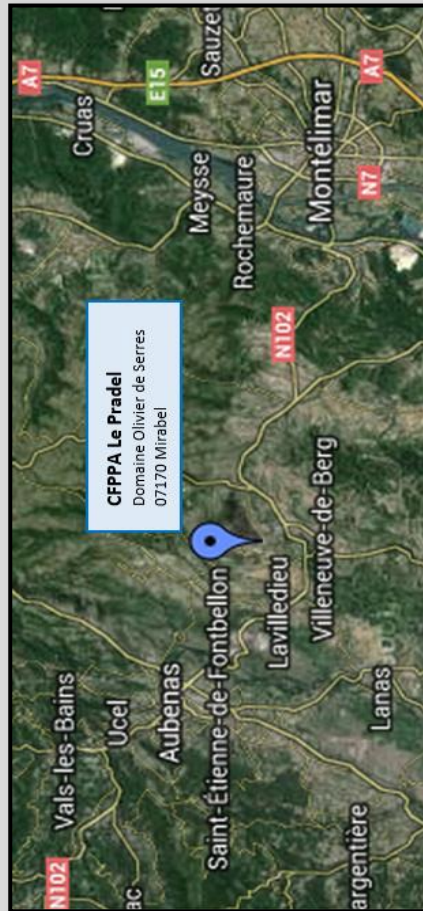
Quels Publics ?

Le dispositif est ouvert en priorité pour les personnes :

- Sans emploi
- Sans qualification,
- Non indemnisées,
- Bénéficiant des minimas sociaux,
- Souhaitant valider des acquis
- Etc...

L'entrée dans le dispositif est soumise à la validation de votre projet professionnel par votre référent emploi (conseiller pôle-emploi, mission locale, cap emploi, CAPE,...)

CFPPA Le Pradel
Domaine Olivier De Serres
07170 MIRABEL



www.epl.aubenas.educagri.fr Rubrique « Le centre de formation pour adulte »
cfppa.aubenas@educagri.fr

Tél 04.75.36.71.80
Télécopie [Télécopie]

DISPOSITIF DE FORMATION FINANCE
PAR LA REGION AUVERGNE-RHONE-

ALPES



Ouvrier Saisonnier

Production arboriculture et Transformation

CFPPA LE PRADEL

DOMAINE OLIVIER DE SERRES

07170 MIRABEL / 04.75.36.71.80



CFPPA DE DIE

AVENUE DE LA CLAIRETTE

26150 DIE / 04.75.22.04.19



*Ensemble, construisons votre
avenir.*

Intégrez un dispositif de formation efficace et complet

- En accord avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, le dispositif permet d'intégrer un parcours de formation pour les ouvriers saisonniers.
- Le parcours de formation est de 448 heures et s'articule sur :
 - ✓ 10 semaines en centre, soit 343 heures :
 - Travaux et conduite arboricole
 - Transformation des fruits
 - Commercialisation
 - Culture numérique
 - Développement durable
 - ✓ 4 semaines en entreprise, soit 105 heures

Pour les personnes sans emploi et non indemnisées, une rémunération est engagée par la région Auvergne-Rhône-Alpes



Conditionnement des fruits après récolte

"La formation permet d'acquérir les compétences de base en arboriculture, sur plusieurs espèces (pommier, poirier, pêcher, cerisier, kiwi), elle offre une vision du végétal permettant au stagiaire de s'adapter dans leur futur métier, sur d'autres espèces fruitières."



Validation de compétences ?

La formation vous permet de valider votre portefeuille de compétences. C'est pourquoi les parcours comprennent des heures en entreprise, et des heures de travaux pratiques et techniques en centre.

- ✓ Travaux de conduite arboricole
- ✓ Transformation des fruits
- ✓ Commercialisation des fruits

Bénéficiez d'un accompagnement

Parce que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité investir sur votre réussite et votre retour à l'emploi, le dispositif de formation nous permet de vous accompagner dans l'acquisition de pratique arboricole et pour la transformation des fruits. Encadrés par une équipe pédagogique, la Région Auvergne-Rhône-Alpes met tous les atouts de votre côté pour rebondir.

Le lieu de formation

Ardèche Sud :

CFPPA Le Pradel
Domaine Olivier de Serres
07170 Mirabel

Le coût

10,40 € de l'heure centre